



GUIDE **DES BONNES PRATIQUES DE LA PÊCHE À LA LIGNE**

SUR LE PORT
DU GRAU-DU-ROI



La pêche de loisir est une tradition au Grau-du-Roi, une activité de détente qui apporte liberté, indépendance mais exige aussi des responsabilités. Ainsi, les excès ont des conséquences sur l'environnement et les relations avec les autres usagers.

Dans le port du Grau-du-Roi, la pêche est tolérée bien que le Règlement Général de Police Portuaire l'interdise.

Espace partagé, le port fait cohabiter la pêche de loisir avec la navigation des plaisanciers et des chalutiers en retour de pêche.

Il existe des bonnes pratiques, faciles à mettre en œuvre pour permettre cette cohabitation. C'est dans ce but qu'un nouveau Règlement Particulier de Police Portuaire a été pris. Il autorise la pêche sous certaines conditions et dans le respect des autres usagers et de l'environnement.

En tant que pêcheurs, vous êtes acteurs de la préservation de notre port. Quelques gestes simples peuvent contribuer à la préservation de l'environnement et à faciliter la cohabitation avec les autres usagers. C'est à ce titre que ce livret qui vous présente les règles applicables sur le port du Grau-du-Roi vous est proposé.



© Ville Grau-du-Roi

Dr Robert Crauste

Maire du Grau-du-Roi
Conseiller départemental
Président de la Communauté de
Communes Terre de Camargue



© Lur. Beziat

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée

LA RÈGLEMENTATION

DANS LE PORT
DU GRAU-DU-ROI

En dehors des zones encloses du port de pêche, sur le pont tournant et à ses abords immédiats, sur les pontons et sur les navires amarrés, la pêche à la ligne est tolérée dans le canal sous certaines conditions :

JE NE PÊCHE QU'AVEC LES MOYENS AUTORISÉS SUIVANTS :

- fil de nylon exclusivement,
- canne à coup de moins de 3 m,
- canne de moins de 3 m, munie d'un petit moulinet de diamètre 3000 maximum, équipée d'un plomb de 4 g maxi et d'un bouchon, ceci afin de ne pas empiéter dans le chenal de navigation.

Règlement de police consultable sur :

www.ville-legrauduroi.fr/fr/information/110589/reglement-police-port-peche





© Eric Vidal



© Gilles Lefrancq

JE RELÈVE LA/LES CANNE(S) À PÊCHE AU PASSAGE D'UN NAVIRE

LE SAVIEZ-VOUS?

Un fil de pêche pris dans l'arbre de propulsion d'un navire peut occasionner entre 1000 et 30 000 € de dégâts selon la taille du navire.



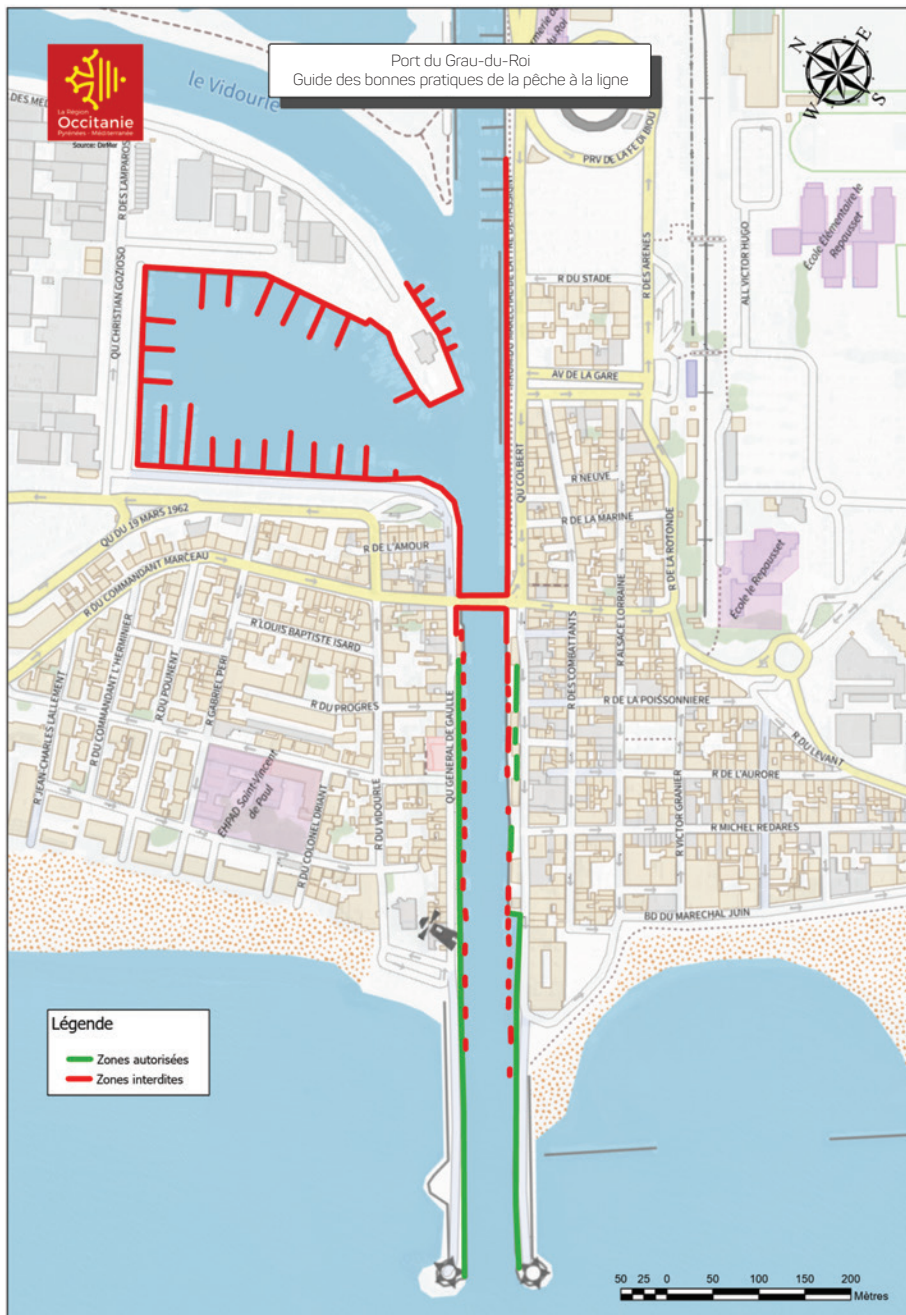
© Assurance SAMAP (Sète)



© Gilles Lefrancq

JE N'OCCASIONNE PAS DE GÊNE À L'ACTIVITÉ PORTUAIRE OU À LA NAVIGATION

OU PEUT-ON PÊCHER DANS LES CANAUX DU PORT DU GRAU-DU-ROI?





JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

LE SAVIEZ-VOUS?

- La Méditerranée reçoit 700 tonnes de déchets plastiques par jour dont 80% sont d'origine terrestre.
- Le plastique ne se dégrade pas, il se fragmente et intègre la chaîne alimentaire qu'il perturbe (planctons, coquillages, poissons, hommes...).
- 96% des déchets ramassés sur les plages sont en plastique.
- Les boîtes d'appâts et fragments de fils de pêche figurent parmi les déchets les plus fréquemment collectés.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Quelques chiffres de l'intervention de la police : la gendarmerie maritime et la police municipale effectuent régulièrement des contrôles et plus de 150 procès-verbaux ont été établis en 2020.



© DCilles Lefranq

EN CAS D'INFRACTION

AMENDE DE CLASSE 5, POUVANT ALLER JUSQU'À 1500 €
ET ÊTRE PORTÉE À 3000 € EN CAS DE RÉCIDIVE.



LE SAVIEZ-VOUS?

- Les poissons ont des tailles minimales pour la pêche de loisir en deçà desquelles ils doivent être remis à l'eau :
 - Dorade commune : 33 cm,
 - Dorade royale : 23 cm,
 - Loup : 30 cm.

La nageoire caudale de chaque poisson devra être coupée.
(Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures)



HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

Appel gratuit - numéro unique : 3010

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée